Blocage de mon compte facebook

Par zangra

Bonjour

Facebook a annulé mon compte et me dise que la seule solution pour dialoguer est le juridique donc a qui m'adresser?
MERCI

Par Marck_ESP

Bonjour, bienvenue

Renseignez vous auprès de l'Arcom, c'est l'autorité publique indépendante française chargée de réguler la télévision, la radio, les plateformes de streaming et Internet...

... Mais en pratique, une démarche formelle (mise en demeure ou assignation) passe généralement par un avocat spécialisé en droit du numérique / droit des nouvelles technologies ou par un commissaire de justice / commissaire de justice, selon la procédure choisie.

Par yapasdequoi

Bonjour,

A tout hasard, voici un portail (gratuit) pour contester cette sanction qui vous semble sans fondement.
[url=https://portal.appealscentre.eu/]https://portal.appealscentre.eu/[/url]

Bonne chance à vous.
(Perso, j'ai essayé, sans résultat : ma réclamation fut classée sans suite.)

Par Rambotte

Bonjour.

Nous constatons que le sujet est classé sous Tutelle/curatelle.
Ne serait-ce pas un tuteur qui aurait supprimé le compte ?

la seule solution pour dialoguer est le juridique
Veulent-ils dire que la seule personne habilitée à dialoguer avec eux est votre représentant au sens juridique, à savoir votre tuteur ?